

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **18 avril 2011**

Décision n° **B-2011-2262**

commune (s) : Saint Didier au Mont d'Or

objet : Chemin des Gorges - Aménagement d'assainissement pluvial et voirie - Autorisation de signer le marché de travaux, à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 11 avril 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 19 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme David M.), Mme Vullien, MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein), MM. Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 18 avril 2011**Décision n° B-2011-2262**

commune (s) : Saint Didier au Mont d'Or

objet : **Chemin des Gorges - Aménagement d'assainissement pluvial et voirie - Autorisation de signer le marché de travaux, à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 6 avril 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier concerne un marché de travaux d'aménagement d'assainissement pluvial et voirie du chemin des Gorges sur la commune de Saint Didier au Mont d'Or.

Cette opération a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014, par délibération n° 2008-0455 du Conseil du 15 décembre 2008.

Par délibération n° 2010-1772 du 25 octobre 2010, le conseil de Communauté a voté l'individualisation de l'autorisation de programme pour un montant de 1 600 000 €.

Conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, et dans le respect des articles 53 et suivants dudit code, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 18 mars 2011, a classé les offres et choisi la solution variante du groupement d'entreprises Coiro/Stal/Serpellet pour un montant de 1 145 084,84 € HT, soit 1 369 521,47 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de travaux, solution variante, pour l'aménagement d'assainissement pluvial et voirie du chemin des Gorges à Saint Didier au Mont d'Or ainsi que tous les actes contractuels y afférents avec le groupement d'entreprise Coiro/Stal/Serpellet pour un montant de 1 145 084,84 € HT, soit 1 369 521,47 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme, individualisée sur l'opération n° 2264, le 25 octobre 2010 pour la somme de 1 600 000 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer en 2011 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 231 510 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 19 avril 2011.